



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en conseil municipal de la commune de Saint Christol de Rodières.

o Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2017,
- Délibérations :  
Délibération pour Autorisation d'engagement à 25 % - Dépenses d'investissement.

Questions diverses :

- ☞ Débat sur l'opportunité d'une centrale photovoltaïque,
- ☞ Proposition d'une création d'une commission spécifique pour le projet panneaux photovoltaïques,
- ☞ Fin de contrat à durée déterminée de l'adjoint administratif principal - 2<sup>ème</sup> Classe.

Présence :

	Présents	Excusé(e) absents(e)		Présents	Excusé(e) absents(e)
Jacques CABIAC	X		Marlène FLANDIN		X
Nathalie FORGEROU	X		Virginie VERAN		X
Christian COSTE	X		Brice SCHNEITER	X	
Magali ARNAL	X		Hervé CLEMENT	X	
Anne-Marie BEGUE	X		Renaud LAGARDE		X
Edith MARSCHAL	X				

Le secrétaire de séance : Brice Schneiter

### 1 - Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2018

Après quelques modifications,

**L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Décide à 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

## 2 - Délibérations

### 1/ AUTORISATION D'ENGAGEMENT A 25 % - Dépenses d'investissement.

**Vu** l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette,

**Vu** l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les dépenses d'investissement du budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent (chapitre 16 non compris)

**Considérant** les restes à réaliser de l'année 2017 concernant des opérations en cours à régulariser

Chapitres	Prévu au BP 2017	25%
21 – Immobilisation corporelles	45 500 €	11 375€
<b>TOTAL</b>	<b>45 500 €</b>	<b>11 375 €</b>

Monsieur le Maire expose les restes à réaliser concernant 1 opération en cours, concernant l'achat des barrières pour mise en sécurité du parking de la mairie et de la salle Polyvalente :

1. Fournisseur ALTRAD - Facture N°FACCO1171200017 d'un montant de 1160.40 € TTC

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de délibérer afin :

D'ACCEPTER les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2017 correspondant au montant de 11 375 €.

Les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

**L'ensemble du Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Décide à 8 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

## 3 - Questions Diverses

☞ **Débat sur l'opportunité d'une centrale photovoltaïque,**

M. Le Maire informe que le lundi 26 mars, un représentant de la société INEO sera présente afin de discuter du projet.

La promesse de bail permet de réserver cette parcelle de terrain pour cette étude. Si toutes les études aboutissent, ALOE Energy verserait 3000€ par hectare par an.

La parcelle est d'environ 17 hectares. Ils payent les impôts fonciers également. La commune doit verser 15% du loyer touché à l'ONF (à vérifier)

Parc Régional des Garigues, SCDR serait une commune associée. Nous n'avons aucune information concernant ce parc, y aurait-il un impact sur un projet de centrale photovoltaïque ?

☞ Proposition d'une création d'une commission spécifique pour le projet panneaux photovoltaïques,

Personnes intéressées : Hervé CLEMENT, Edith MARSCHAL,

☞ Fin de contrat à durée déterminée de l'adjoint administratif principal - 2<sup>ème</sup> Classe.

Contrat de la secrétaire de mairie, prochaine étape : stagiaire.

☞ Clôture de la séance à 21 :50.

Le Maire,



Jacques CABIAC.

Les conseillers

Christian COSTE



Magali ARNAL



Anne-Marie BEGUE



Hervé CLEMENT



Marlène FLANDIN

Nathalie FORGEROU



Renaud LAGARDE



Edith MARSCHAL



Brice SCHNEITER



Virginie VERAN



